

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT NEUF MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune d'AUDIGNON, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PRUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mai 2017

Présents : PRUET Marcel, SEBIE Patrick, PIERRON Laurette, AMAROT Serge, LACOUTURE Fabrice, PLASSIN Vincent. LESGOURGUES Quitterie, SAUBIGNAC Pascal, DESBRINI Muriel, ARSIQUAUD Béatrice.

Absents : DUPEYRON Lydie.

OBJET : DM N°1

Le conseil municipal vote à l'unanimité, la décision modificative N°1 du budget primitif de l'exercice 2017.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) - 60 : Terrains nus	-11 000,00		
2313 (23) - 65 : Constructions	11 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Détail des opérations :

Opération 60 –ACQUISITION IMMEUBLES TERRAIN

Opération 65- SALLE DES SPORTS

OBJET : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT, APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter leur zonage après enquête publique.

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 13 février 2017 au 15 mars 2017.

Après lecture du rapport et des conclusions favorables du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le zonage d'assainissement.
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération** et signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune d'AUDIGNON.

OBJET : DIVERS travaux pour les bâtiments communaux, plan de financement

Monsieur la maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de prévoir divers travaux de mise aux normes au hall des sports,

Monsieur le maire expose au conseil municipal les différents devis qu'il a reçu pour ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'inscrire dans le programme des travaux pour l'année 2017 divers travaux pour la mise en conformité du hall des sports : achat de panneaux de basket aux normes et d'afficheurs 24 secondes, création d'un local technique.

- Montant prévisionnel des travaux 10 105.86 € HT

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention FEC 2017 4 000.00€
- Autofinancement + T.V.A 6 105.86€

SOLLICITE l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Equipement des Communes à hauteur de 4 000€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous contrats et documents se rapportant à ces travaux et à solliciter d'autres collectivités territoriales pour ce projet.

OBJET:VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose d'un CU pour la parcelle cadastré 0-F-323p

Le Conseil Municipal par un vote à main levée, par 9 voix POUR, et 1 voix CONTRE,
APPROUVE la vente du terrain,

DECIDE de mettre en vente le lot cadastré 0-F-323p

AU PRIX unitaire de 35 000€.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la vente de ce terrain.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.